

le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 1370 de la commune de Vevrier.  
**Rapport de M. Guy Mettan (PDC)**  
**9455-A** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 1096 de la commune de Pregny-Chambésy.

**Rapport de majorité de M. Guy Mettan (PDC)**

**Rapport de minorité de M. Jean Spielmann (AdG)**

**9456-A** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 1483 de la commune de Genthod.

**Rapport de majorité de M. Jean Spielmann (AdG)**

**Rapport de minorité de M. Guy Mettan (PDC)**

**9458-A** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 3201 de la commune de Corsier.

**Rapport de majorité de M. Guy Mettan (PDC)**

**Rapport de minorité de M. Jean Spielmann (AdG)**

**9459-A** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 6248 de la commune de Collonge-Bellerive.

**Rapport de M. Guy Mettan (PDC)**

**9460-A** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant le Conseil d'Etat à aliéner la parcelle N° 2049 de la commune de Bernex.

**Rapport de majorité de M. Guy Mettan (PDC)**

**Rapport de minorité de M. Jean Spielmann (AdG)**

**9463-A** Rapport de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet

de loi du Conseil d'Etat ouvrant des crédits d'investissement à concurrence de 52 468 000 F en vue de la construction et de l'équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement.

**Rapport de M. Thomas Büchi (R)**

**1519-A** Rapport de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de Mmes et MM. Ariane Wisard-Blum, Esther Alder, Morgane Gauthier, Christian Bavarel, Alain Etienne, Thierry Apothéloz, Michèle Künzler pour la création et le soutien de plantations en milieu urbain.

**Rapport de Mme Nelly Guichard (PDC)**

**1624** Proposition de motion de Mme et MM. Ivan Slatkine, Mark Müller, René Desbaillets, Janine Berberat, Blaise Bourrit, Jean Rémy Roulet, René Koechlin, Alain-Dominique Mauris, Jean-Michel Gros, Patrice Plojoux, Claude Aubert, Jean-Claude Dessuet, Blaise Matthay, Alain Meylan, Renaud Gautier, Edouard Cuendet, Pierre Weiss: Stade de Genève: un stade fermé est un stade qui se meurt.

**1625** Proposition de motion de Mme et MM. Jean-Michel Gros, Hugues Hiltbold, Olivier Vaucher, Jean-Marc Odier, Jean Rémy Roulet, René Koechlin, Pierre Weiss, Gabriel Barrillier, Louis Serex, Gilbert Catelain, Jacques Jeannerat, Patrice Plojoux, Beatriz de Candolle, René Desbaillets, Yvan Galeotto: déclassement du domaine bâti agricole.

**1631** Proposition de motion de Mmes et MM. Christian Brunier, Pierre Guérini, Roger Deneys, Ariane Wisard-Blum, Loly Bolay, Jean Rossiaud, Martin-Paul Broennimann, Jacques-Eric Richard, Sami Kanaan, David Hiler, Françoise Schenk-Gottret, Salika Wenger, Laurence Fehlmann Rielle pour une rue du Rhône conviviale consacrée aux piétons, aux transports

publics, aux activités commerciales et aux loisirs.

**497** Proposition de résolution de Mmes et MM. Pierre Weiss, Gabriel Barrillier, Mark Müller, Hugues Hiltbold, Olivier Vaucher, Christian Luscher, Pascal Petroz, Jean Rémy Roulet, Jacques Jeannerat, Stéphanie Rueggsegger, Guy Mettan, Louis Serex, Nelly Guichard, Pierre-Louis Portier, Sylvia Leuenberger, Ivan Slatkine, Georges Letellier, Beatriz de Candolle, Edouard Cuendet, Salika Wenger, Jean-Michel Gros, Blaise Matthay, Pierre Froidevaux, Claude Aubert, Alain Meylan, Alain-Dominique Mauris, Jean-Marc Odier, Janine Hagmann, Michel Ducret, Gilbert Catelain, Philippe Glatz, Renaud Gautier, Jacques Follonier, Janine Berberat, Jean-Claude Egger, Gilles Desplanches, Robert Iselin, Bernard Lescage, Patrice Plojoux, Jean-Claude Dessuet, Patrick Schmied, Jacques Baudit, Pierre Kunz, René Koechlin, Pierre Schifferli, Blaise Bourrit, René Desbaillets, Anne-Marie Von Arx-Vernon: Ainsi échoient les ennemis de la Compagnie de 1602!

**1449-A** Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la réquisition des logements vides - Soutien à l'occupation des logements Haro.

**Rapport de majorité de M. Jacques Baudit (PDC)**

**Rapport de minorité de M. Alain Etienne (S)**

**1450-A** Rapport de la Commission des travaux chargée d'étudier la pétition pour une passerelle sur l'Arve (chemin de la Gravière / avenue Sainte-Clotilde) n'entraînant pas la démolition du théâtre de la Parfumerie et réservée exclusivement aux piétons et cyclistes.

**Rapport de M. Louis Serex (R)**

**1461-A** Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition

pour la création du «Jardin des Justes de Malagnou».

**Rapport de Mme Anita Cuénod (AdG)**

**1509-A** Rapport de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la pétition pour un projet équilibré d'environ 130 logements à La Garance.

**Rapport de majorité de M. Gabriel Barrillier (R)**

**Rapport de minorité de M. Rémy Pagani (AdG)**

**544** Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques ayant pour objet l'impact de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996 (LDTR).

**576** a) Rapport de la Commission de contrôle de gestion relatif à l'audit de l'Office cantonal du logement (OCL).

**Rapport de Mme Marie-Paule Blanchard-Queloz (AdG)**

**1628** b) Proposition de motion de Mmes et MM. Marie-Paule Blanchard-Queloz, Pierre Froidevaux, Véronique Pürro, Ivan Slatkine, Alexandre Anor, Jacques Baud, Edouard Cuendet, Philippe Glatz, Sami Kanaan, Pierre Kunz, Jeannine de Haller, Janine Hagmann, Sylvia Leuenberger, Anne Mahler, Stéphanie Rueggsegger: Audit de l'Office cantonal du logement et politique des audits à l'Etat de Genève.

## OBJETS NOUVEAUX

## INTÉRIEUR, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

**1637** Proposition de motion de Mme et MM. Sami Kanaan, Christian Brunier, Roger Deneys, Martin-Paul Broennimann, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Alberto Velasco, Loly Bolay: Libérons les quais en faveur de

la population et des touristes pendant les dimanches d'été!

## JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

**1528-A** a) Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition en faveur de la famille Husic, originaire de Bosnie, frappée d'une mesure de renvoi.

**Rapport de Mme Ariane Wisard-Blum (Ve)**

**1529-A** b) Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour trois enfants (pour les enfants et les parents Husic).

**Rapport de Mme Ariane Wisard-Blum (Ve)**

## ACTION SOCIALE ET SANTÉ

**531-A** Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport intermédiaire de la Commission de contrôle de gestion relatif à son contrôle de la gestion de l'Hospice général.

## INSTRUCTION PUBLIQUE

**9465-A** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 6 849 000 F pour la mise en œuvre d'une application commune de gestion des dossiers pour les services du tuteur général et de la protection de la jeunesse.

**Rapport de M. Jean Spielmann (AdG)**

**1564-A** Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de Mme et MM. Pierre Vanek, Jocelyne Haller, Rémy Pagani concernant la pénurie annoncée de places de stage dans la HES travail social.

**Rapport de M. François Thion (S)**

La présidente du Grand Conseil:  
M-F. DE TASSIGNY

# CHANCELLERIE D'ÉTAT

## PRISES DE POSITION EN VUE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 2005

### Votation fédérale

1. **Acceptez-vous l'arrêté fédéral relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'UE et à la révision des mesures d'accompagnement?** (Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes)

Libéral  
 Les socialistes  
 Alliance de Gauche (Parti du Travail – Indépendants – solidaritéS)  
 Parti démocrate-chrétien  
 Radical  
 Les verts - Parti écologiste genevois  
 Union démocratique du centre

CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale

Chambre de commerce et d'industrie de Genève

Comité genevois en faveur des accords bilatéraux

Femmes solidairesS

Gauche en mouvement

Indépendants de l'Alliance de Gauche

Jeunes radicaux - www.jrge.ch

MCG Mouvement citoyens genevois

Mouvement pour le socialisme (MPS)

Nouveau mouvement européen suisse – Section Genève

(NoMES – Genève)

Parti du Travail Genève

SIT - Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

solidaritéS membre de l'Alliance de Gauche

solidarité Suisses-Immigrés

Travail.Suisse Genève

U.D.F. Union Démocratique Fédérale

Unia, Le Syndicat.

Union des associations patronales genevoises (UAPG)

Union des patriotes suisses (U.P.S.)

www.solidarites.ch

www.verts.ch/ge

## ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 13 NOVEMBRE 2005

### 1. Dépôt des listes de candidatures

La chancellerie d'Etat rappelle les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP).

Le dépôt des listes de candidature doit être effectué au service des votations et élections, 25, route des Acacias, entrée rue Adrien-Wyss, en face du garage Citroën (horaire de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30), **au plus tard le lundi 17 octobre 2005, avant midi.**

Les listes sont pourvues d'un numéro d'ordre selon la date de leur dépôt et elles doivent:

- porter une dénomination distincte des autres listes;
- porter au moins le nom d'un candidat-e et être accompagnées de l'acceptation écrite de chaque candidat-e;
- être signées par 50 électeurs-trices au moins, non candidat-e-s, ayant le droit de vote en matière cantonale et domicilié-e-s dans le canton. Ces derniers-ères ne peuvent signer qu'une liste et ne peuvent retirer leur signature après le dépôt de la liste.

## LANCEMENT D'UNE INITIATIVE (\*)

Le Parti libéral a informé le Conseil d'Etat de son intention de lancer une initiative populaire cantonale formulée intitulée

### INITIATIVE POPULAIRE

«anti-dette»

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 64 et 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative modifiant la constitution (A 2 00):

### Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit:

### Art. 174A Gestion de l'Etat (nouveau, l'art. 174A ancien devenant l'art. 174B)

<sup>1</sup> La gestion de l'Etat doit être économe et efficace; elle respecte le principe de subsidiarité, notamment à l'égard des communes et des particuliers.

<sup>2</sup> L'Etat se dote d'une planification financière quadriennale.

<sup>3</sup> L'approbation d'un budget de fonctionnement déficitaire ou dont le montant des dépenses dépasse le plafond fixé par la planification financière quadriennale requiert la majorité des deux tiers des membres du Grand Conseil.

<sup>4</sup> Toute prestation ou subvention doit reposer sur une base légale.

<sup>5</sup> L'Etat vérifie périodiquement que les prestations qu'il fournit et les subventions qu'il octroie sont efficaces, nécessaires et supportables financièrement. Il renonce aux prestations et subventions qui ne répondent pas à ces conditions.

(\*) Echéance du délai de récolte des signatures: 29 décembre 2005.

Eligibilité: sont éligibles les électrices laïques âgées de 27 ans accomplis qui exercent leurs droits politiques dans le canton.

Incompatibilités: selon les articles 105 et 106 de la constitution.

### 2. Documents nécessaires

Le service des votations et élections tient à la disposition des partis politiques, autres associations ou groupements, les formules spéciales suivantes:

- a) formule de dépôt des listes;
- b) acceptation écrite de chaque candidat-e;
- c) 2 formulaires concernant les liens d'intérêts;
- d) projet de bulletin électoral;
- e) commande de bulletins de vote.

### 3. Vérifications

Le service des votations et élections vérifie si les listes de candidatures remplissent les conditions légales. Il est rappelé que tout dépôt de listes qui, après vérification, ne comportera pas le nombre de signatures valables requis par la loi sera refusé.

### 4. Liens d'intérêts

Chaque candidat doit indiquer par écrit, outre son acceptation prévue par l'article 24, alinéa 4, de la LEDP:

- a) sa formation professionnelle et son activité actuelle;
  - b) les conseils professionnels ou civils importants où il siège.
- Ainsi que les indications suivantes prévues par l'alinéa 5:
- a) la liste exhaustive des conseils d'administration, conseils de fondation ou autres organes de personnes morales auxquels il appartient ou dont il est le contrôleur;
  - b) la liste des entreprises dont il est propriétaire ou dans lesquelles il exerce, soit directement, soit par personne interposée, une influence prépondérante;
  - c) s'il a des dettes supérieures à 50 000 F, à l'exclusion des dettes hypothécaires;
  - d) s'il est à jour avec le paiement de ses impôts;
  - e) s'il fait l'objet d'une procédure civile, à l'exclusion de celles concernant le droit de la famille, ou

d'une procédure pénale ou administrative.

### 5. Remplacement

Le/la candidat-e qui ne veut pas être maintenu-e sur une liste doit en informer, par écrit, le service des votations et élections, **au plus tard le mercredi 19 octobre 2005, avant midi.** Le mandataire est aussitôt avisé et peut présenter un/une remplaçant-e **jusqu'au jeudi 20 octobre 2005, avant midi.**

### 6. Bulletins de vote

Les frais d'impression et d'expédition des bulletins sont à la charge des partis politiques, autres associations ou groupements.

### 7. Caution pour frais d'impression

Les bulletins électoraux seront imprimés par la chancellerie d'Etat, les frais d'impression seront à la charge des partis politiques, autres associations ou groupements. La chancellerie d'Etat exigera le dépôt d'une avance en espèces de 3000 F avant l'échéance du délai de dépôt des candidatures. A défaut la liste ne sera pas enregistrée.

### 8. Transparence

Art. 29A - LEDP:

<sup>1</sup> Tout parti politique, association ou groupement qui dépose des listes de candidats pour les élections fédérales, cantonales ou municipales soumet chaque année ses comptes annuels à l'inspection cantonale des finances, avec la liste de ses donateurs.

### 9. Affichage

Les partis politiques, autres associations ou groupements ayant déposé une liste de candidatures en vue de l'élection du Conseil d'Etat peuvent demander la réservation gratuite de panneaux d'affichage, en le mentionnant sur le dossier de dépôt. L'attribution des panneaux est fixée d'après l'ordre de dépôt au service des votations et élections.